

Résolution de la réunion des Conseils de la Statistique africains

Kampala, Ouganda, 11 janvier 2015

Nous, Présidents des Conseils Nationaux ou Conseils d'Administration de la Statistique des Etats africains, nous sommes réunis en marge de la tenue du 10^{ème} Symposium Africain pour le Développement de la Statistique à Kampala, Ouganda.

Apprécient les avancées constatées dans le développement statistique en Afrique lors des dix dernières années ;

Apprécient les progrès sans précédent enregistrés par les pays africains en réalisant la couverture de la quasi-totalité des populations africaines dans le cadre du Cycle 2010 des Recensements de la population et de l'habitat ;

Constatant l'entrée en vigueur de la Charte Africaine de la Statistique suite à sa ratification et à sa signature par le nombre requis d'États-membres (conformément aux protocoles de la CUA), l'importance qui y a été accordée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement en juillet 2010 à Kampala lors de l'adoption de la Stratégie pour l'Harmonisation de la Statistique en Afrique (SHaSA) et de l'appel lancé aux institutions panafricaines telles que la CUA, la CEA et la BAD et aux pays de prendre des dispositions en vue de sa mise en œuvre ;

Constatant également que le leadership exercé par les organisations statistiques nationales, les institutions panafricaines et les autres parties prenantes principales – agissant collectivement – s'est traduit par des succès remarquables dans la promotion des statistiques officielles sur le continent et que le développement et le maintien continu de cet esprit d'action collective sont absolument essentiels pour que la SHaSA et les autres initiatives statistiques produisent les effets escomptés ;

Conscients des défis à relever par les offices nationaux de la statistique et les gouvernements quant au développement de la statistique sur le continent africain et ailleurs dans le monde ;

Reconnaissant le rôle déterminant joué par les Conseils Nationaux ou Conseils d'Administration de la Statistique au sein des systèmes statistiques nationaux, dans la mise en œuvre des Stratégies Nationales de Développement de la Statistique et du renforcement potentiel du Système Statistique Africain à travers la participation de ces Conseils au Système Statistique Africain ;

Rappelant l'accent mis sur l'importance de l'unité en Afrique solennellement préconisée par le Traité d'Abuja en 1991, cette unité étant une condition essentielle pour la réalisation de l'Agenda 2063 ;

Conscients de la nécessité d'harmoniser les systèmes statistiques des Etats-membres conformément à la Charte et aux Principes Fondamentaux de la Statistique Officielle des Nations Unies ;

Rappelant la réunion des Présidents des Conseils Nationaux ou Conseils d'Administration de la Statistique tenue à Mopani Lodge, Parc Kruger, Afrique du Sud, avant la 57^{ème} session de l'IIS ;

Mettant en vigueur la réunion de Commission de la Statistique pour l'Afrique (StatCom-Afrique) de Janvier 2010 stipulant que « *La Commission statistique pour l'Afrique reconnaît que les conseils statistiques constituent les principales parties prenantes dans certaines stratégies nationales pour le développement des statistiques d'états membres et que ces organisations sont des acteurs importants dans le renforcement du développement et de la coordination desdites stratégies dans les pays et convient qu'ils doivent être représentés au sein de StatCom-Afrique et d'autres organismes stratégiques dont l'objectif est l'excellence statistique en Afrique.* » :

Avons décidé que :

1. Les Présidents des Conseils Nationaux ou Conseils d'Administration de la statistique africains doivent créer un Forum des Présidents qui sera une composante permanente et une partie intégrante du Système Statistique Africain et qui se réunira annuellement en marge du Symposium Africain pour le Développement de la Statistique ou à toute autre occasion chaque fois que les circonstances l'exigeront.
2. Le Forum des Présidents des Conseils Nationaux ou Conseils d'Administration de la statistique africains devra, avant la 11^{ème} réunion de l'ASSD, concevoir et adopter un document de constitution complet et un règlement ; il devra aussi constituer une équipe composée des pays suivants : Afrique du Sud, Botswana, Burundi, Égypte, Libye, Côte d'Ivoire, Ghana, Gambie, Niger, Ouganda, Tanzanie et Tunisie ; cette équipe se rendra en Afrique du Sud et s'assurera que les autres pays membres soient représentés dans le Forum.
3. L'équipe mentionnée au point 2 se concertera avec les dirigeants des institutions panafricaines, à savoir la CUA, la CEA et la BAD, pour veiller au développement et au maintien du leadership grâce auquel le Système Statistique Africain a pu enregistrer des succès au cours des dix dernières années.


Cette résolution fut adoptée par les soussignés :

Robin Kibuka
Président


Bureau ougandais de la statistique




Morire Benjamin Mphahlele
Président
Conseil statistique d'Afrique du Sud


Béatrice Samandari
Présidente
ISTEEBU
Burundi



Florette Nakusera
Présidente
Agence statistique de Namibie


Boeh-OcanseyOsei
Président
Ghana


Baboucarr Sarr
Président
Conseil statistique de Gambie

Bouzou Adamou
Président
Niger


Ahmed Kamal
Conseil statistique d'Egypte

Millene J. Mbonille
Président
Bureau national de la statistique, Tanzanie


Letsema Motsemme
Président Botswana




AbdellaZidanAmhemad

Président du Conseil d'Administration

Bureau de la statistique et du recensement



MamadoubalKamissoko

Président du Conseil d'Administration

Côte d'Ivoire

¹ Deuxième réunion de la Commission statistique pour l'Afrique (StatCom-Afrique II), Addis-Abeba (Éthiopie), 18-21 janvier 2010